

DEPARTEMENT  
DE LA LOIRE

## LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT  
DE MONTBRISON

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20201217-2020DEC0716-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

Le Président de Loire Forez agglomération,

**Objet : Demande de subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre de travaux d'assainissement sur le territoire de Loire Forez agglomération.**

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 qui indique les conditions de délégation de l'organe délibérant au Président de l'EPCI,
- Vu la séance du conseil communautaire en date du 20 octobre 2020 donnant délégation au Président,
- Vu l'arrêté 2020ARR000443 donnant délégation de signature à Monsieur Thierry HAREUX, 15 -ème vice-président délégué à l'assainissement et aux eaux pluviales,
- Considérant la possibilité de solliciter des subventions auprès du Département de la Loire dans le cadre des travaux d'assainissement sur le territoire de Loire Forez agglomération.

### DECIDE

**Article 1 :** De solliciter une subvention, auprès du Département de la Loire, pour la réalisation des travaux d'assainissement dont les localisations et les dépenses prévisionnelles sont identifiées ci-dessous

COMMUNE	DESCRIPTIF PROJET	MONTANT PROJET HT
Champdieu	Mise en séparatif chemin de la Sablière	200 000 €
Luriecq	Réhabilitation STEP – Les rivières	990 000 €
Mornand-en-Forez	Mise en séparatif route de Montbrison et route de Magneux	250 000 €
Saint-Bonnet-le-Château	Mises en séparatif – Exutoire pluvial place Doumer	370 000 €
Saint-Georges-en-Couzan	Mise en séparatif rue du Stade	80 000 €
Saint-Georges-Hauteville	Réhabilitation des réseaux d'assainissement et eaux potable rue Centrale	250 000 €
Saint-Marcellin-en-forez	Réhabilitation des réseaux rue du 08 mai, rue Antoine Dupuy et rue du Pré de l'Orme	600 000 €
Saint-Romain-le-Puy	Réhabilitation des réseaux d'assainissement avenue Paul Laurent Libération	330 000 €
Sainte-Foy-Sainte-Sulpice	Réhabilitation STEP du Bourg	333 000 €

**Article 2 :** Cette décision sera portée à la connaissance de Monsieur le Trésorier de Montbrison.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le

**17 DEC. 2020**

Par délégation du Président,  
Vice-président en charge  
De l'assainissement et des eaux pluviales.

  
Thierry HAREUX

*Le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la publication.*